

Laos - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 10 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



- Formellement déconseillé
- Déconseillé sauf raison impérative
- Vigilance renforcée
- Vigilance normale

Dernière actualisation le 10/03/2026, information toujours valable à la date du jour

La zone frontalière avec la Birmanie est déconseillée sauf raison impérative en raison du risque criminel. Le point de passage terrestre entre la Birmanie et le Laos (pont de l'amitié lao-birman situé dans la province de Luang Namtha) est toujours officiellement fermé.

L'ensemble du reste du pays est en zone de vigilance renforcée.

Du fait de la présence en zone rurale de très nombreuses munitions non explosées datant de la guerre du Vietnam (mines et armes à sous-munitions notamment), il est recommandé de ne pas s'aventurer hors des routes sans être accompagné d'un guide local, en particulier le long de la frontière vietnamienne (ancienne piste Ho Chi Minh).

Risques encourus et recommandations associées

Les conditions de sécurité sont globalement satisfaisantes, sous réserve de faire preuve d'une vigilance renforcée. Il est possible de voyager, en respectant un minimum de précautions lors des déplacements en dehors des principaux centres urbains. Les principaux risques encourus par les visiteurs sont liés aux transports, à la situation sanitaire et à l'augmentation de la petite délinquance.

Drogue et agressions

La consommation et le trafic de drogues sont sévèrement réprimés : les peines infligées peuvent aller jusqu'à la peine capitale.

Plusieurs cas d'agression ont été rapportés en 2023, suite à l'ingestion de substances de type GHB dans des lieux de vie. La vigilance habituelle s'impose.

Risques liés aux transports

En raison de l'état du réseau routier assez dégradé, y compris sur les parties goudronnées, et de l'absence de formation pour les conducteurs, la conduite de nuit est déconseillée en dehors des centres urbains. Il convient également de ne pas emprunter les bus de nuit. Les accidents sont fréquents.

Pendant la saison des pluies, les voyageurs sont invités à se renseigner auprès des autorités locales et de la population sur l'état des routes avant d'entreprendre un trajet.

Délinquance

La petite délinquance se développe au Laos, même si elle reste faible. Le nombre des vols à l'arraché (sacs à main, sacs à dos et téléphones portables) par des motards au préjudice d'étrangers est en nette augmentation, parfois avec violence, en particulier dans les villes touristiques (Vientiane, Paksé, Luang Prabang). Des vols à main armée sont désormais signalés, en particulier la nuit.

Risques naturels

Le pays est situé dans une zone d'activité sismique (tremblements de terre au nord-ouest du Laos -d'une magnitude de 6,1 sur l'échelle de Richter en mai 2007, et d'une magnitude de 4,6 en février 2011-). Pour plus d'informations sur la conduite à tenir en cas de séisme, consulter la rubrique Séismes.

Recommandations générales

Il convient de prendre certaines précautions : veiller à ses effets personnels (notamment durant les trajets en bus), ne pas laisser d'objets de valeur dans les « guest-houses », et rester vigilant au cours de ses déplacements.

Il est conseillé aux voyageurs de conserver par-devers eux leur carte bancaire et leur passeport et de penser à faire des photocopies des documents officiels (ou d'en stocker une version scannée sur un support numérique), afin d'en faciliter le renouvellement en cas de vol.

Plus d'informations concernant la procédure à suivre en cas de perte ou de vol de passeport sont disponibles sur le site de l'ambassade de France au Laos.

Il est rappelé qu'un couvre-feu est toujours officiellement en vigueur à partir de 23h et que les restaurants et bars doivent fermer au plus tard vers minuit. Il est cependant appliqué avec plus ou moins de rigueur selon les périodes et les lieux. Il est conseillé d'éviter de se trouver à l'extérieur à une heure tardive, ne serait-ce qu'en raison du risque d'accident de la circulation, très élevé pendant la nuit.

La police et la milice sont habilitées à infliger des amendes pouvant atteindre plusieurs centaines de dollars aux petits contrevenants et à en exiger le règlement immédiat par retrait aux distributeurs d'argent liquide (ATM).

Activités sportives à risque

Il convient d'être prudent dans la pratique d'activités sportives (sports nautiques, escalade, paramoteur, tyrolienne, etc.), les installations étant souvent rudimentaires, rarement contrôlées, et les soins médicaux quasi inexistantes sur place en cas d'accident (évacuation vers la Thaïlande, voir la rubrique Santé de cette fiche).

Pour les vols en montgolfière il est impératif de s'assurer que les entreprises exploitantes répondent aux normes de sécurité internationales, en disposant notamment d'une immatriculation et d'un certificat de transport aérien délivré par l'autorité de l'aviation civile laotienne.

Si ces recommandations prévalent pour tout le Laos, elles s'appliquent particulièrement pour la ville Vang Vieng qui concentre un nombre important d'activités de loisirs ou sportives (tyroliennes, tubing...), et où les accidents graves sont régulièrement rapportés.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 10 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa

Les Français sont soumis à visa pour se rendre au Laos et la durée de validité du passeport doit être supérieure d'au moins 6 mois à la date du départ du Laos.

Les voyageurs doivent s'assurer que la date d'entrée est bien apposée sur leur passeport par le service de l'immigration, au risque de devoir payer une amende (au moins 200 USD) pour séjour illégal au Laos.

Les voyageurs soumis à visas peuvent déposer une demande auprès d'une représentation laotienne à l'étranger, ou à l'arrivée au poste frontière au Laos ou en effectuant *une demande de visa en ligne*.

Les points de passage terrestre permettant la délivrance d'un visa à l'arrivée ou acceptant un visa électronique sont limités. Pour plus d'informations, veuillez consulter la liste **des points de passage établie par les autorités laotiennes**.

La législation laotienne ne permet pas aux véhicules deux roues immatriculés au Vietnam de pénétrer sur le territoire laotien. Les véhicules à quatre roues immatriculés au Vietnam sont autorisés à entrer au Laos pour une durée maximale de 7 jours.

Le visa touristique peut être renouvelé, notamment en s'adressant au bureau de l'immigration de Vientiane pour la somme de 2 USD par jour. Une pénalité de 10 USD par jour sera appliquée en cas de dépassement de la validité du visa.

Plus d'informations sur le site de l'ambassade du Laos en France

<http://www.ambalao-france.com/home/visa-et-service-consulaire.html>

Santé

Date de mise à jour le : 10 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

En cas d'accident ou de problème de santé grave, appeler le centre médical français ou la clinique Alliance International Medical Centre à Vientiane (ouvert 24H/24 et pouvant gérer les évacuations vers la Thaïlande). Aucun soin lourd ne pouvant être assuré au Laos, une évacuation vers la Thaïlande doit être systématiquement recherchée en cas d'urgence sanitaire. Compte tenu de l'insuffisance des moyens de transport et de la rareté des ambulances, les situations urgentes peuvent devenir préoccupantes dans les régions éloignées de la capitale.

Il est préférable de se faire soigner en Thaïlande, à Nong Khai ou Udon Thani (par exemple au Aek Hospital ou au Bangkok Hospital, qui peuvent dépêcher une ambulance à la frontière au pont de l'Amitié). La compagnie Lao Skyway peut désormais assurer des évacuations médicales (aux frais de la personne concernée ou de son assurance) par hélicoptère vers le Bangkok Hospital (Lao Skyway 1441 et 021 513007 et Bangkok Hospital Udon + 66-4243-444). En cas d'impossibilité de se faire soigner en Thaïlande, l'Hôpital Kasemrad de Vientiane, ouvert en août 2021, est une structure moderne.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Encéphalite japonaise** en fonction des conditions et de la durée du séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut

être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les autorités sanitaires locales attirent l'attention de la population, en raison de la multiplication des cas de dengue.

Encéphalite japonaise

L'encéphalite japonaise est une infection virale grave principalement transmise à l'humain par la piqûre de moustiques infectés, qui se reproduisent dans les zones rurales, notamment les rizières. Les porcs et les oiseaux aquatiques servent de réservoirs naturels pour le virus.

Les symptômes de l'encéphalite japonaise apparaissent après une période d'incubation de 4 à 15 jours. La plupart des infections restent bénignes, se manifestant par une simple fièvre ou des céphalées. Dans environ 1 cas sur 250, les personnes touchées peuvent présenter une forte fièvre, une raideur de la nuque, une désorientation, un coma, des convulsions et une paralysie. La mortalité peut atteindre 30%. Beaucoup de survivants souffrent de séquelles neurologiques.

Il n'existe pas de traitement curatif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

La recrudescence des cas de paludisme dans le sud du pays rend les mesures de prévention particulièrement nécessaires, notamment pour les randonneurs.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Charbon (ou anthrax)

Le charbon est une infection potentiellement mortelle qui concerne principalement les animaux (domestiques et sauvages) et survient rarement chez l'humain. La contamination est généralement la conséquence d'un contact cutané, mais elle peut être due à l'inhalation de spores d'anthrax ou à la consommation de viande contaminée. Les signes de la maladie peuvent comporter une éruption cutanée, des troubles digestifs et respiratoires. Le traitement repose sur une prise d'antibiotiques précoce et un traitement symptomatique. Il est recommandé d'éviter le contact direct avec des animaux infectés, leurs carcasses et les produits dérivés

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Grippe aviaire ou zoonotique

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Plusieurs cas, dont certains mortels, de virus H5N1 ont été déclarés au Laos.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pollution

Des pics de pollution ont été constatés, provenant principalement des brûlis opérés dans la région, avec des niveaux avoisinant les 200 µg/m³ pour les particules fines (PM 2,5).

Les particules et les polluants présents dans l'air peuvent être la cause d'inflammations des voies respiratoires, de diminution des capacités respiratoires entraînant des irritations, des difficultés, voire des douleurs respiratoires. L'air pollué peut également entraîner des irritations des yeux et interagir avec le système immunitaire.

Certaines catégories de personnes sont particulièrement sensibles à la pollution de l'air : personnes âgées, enfants, femmes enceintes, ainsi que toute personne souffrant de maladies chroniques telles que l'asthme, la bronchite chronique, l'emphysème ou l'insuffisance cardiaque.

Le seul moyen de résoudre l'exposition à ces risques de santé est de minimiser l'exposition à la pollution, notamment pour les catégories à risque. Il est donc conseillé de :

- se renseigner avant le départ sur la qualité de l'air et différer au besoin le voyage pour les personnes présentant les facteurs de risque mentionnés plus haut ;
- pendant le séjour, en cas de pic de pollution (particulièrement tôt le matin et la soirée/nuit) : réduire les sorties à l'extérieur et utiliser un masque filtrant de type N95 ou FFP2. Ces masques peuvent en principe être achetés sur place mais il est préférable de s'en munir avant le départ ;
- réduire l'exercice physique à l'extérieur ;
- garder les fenêtres et les portes fermées en permanence, y compris dans son véhicule (où il est également recommandé d'utiliser le niveau de climatisation au plus bas, avec recyclage de l'air intérieur) ;
- consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;

- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 10 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Transports routiers

Le nombre d'accidents de circulation est en très forte augmentation du fait du non-respect du code de la route et du manque de formation des conducteurs. Le nombre de véhicules individuels est en très forte croissance, surtout dans les grandes villes, sans que les infrastructures routières soient réellement adaptées.

La conduite de nuit est extrêmement déconseillée en dehors des centres urbains.

La législation locale n'impose pas aux sociétés de location de véhicules de souscrire une assurance. En cas de défaut d'assurance, le conducteur doit payer la réparation des dommages causés aux tiers et au véhicule en cas d'accident. La police peut placer le conducteur en

détention et confisquer son passeport jusqu'à ce qu'un règlement financier intervienne.

Il est donc indispensable de ne louer que des véhicules assurés et en bon état. Pour éviter tout litige qui ne tournerait pas à l'avantage du voyageur, un constat de l'état de la voiture est requis avant de prendre la route.

Si les axes majeurs sont presque tous goudronnés, les routes secondaires sont pour la plupart dans un très mauvais état, surtout dans le nord du pays où certaines deviennent impraticables pendant la saison des pluies. Une autoroute entre Vientiane et Vang Vieng a été ouverte au début de l'année 2021. Cependant, elle est interdite aux deux-roues. S'agissant d'une nouvelle voie de circulation, une vigilance particulière est recommandée (conducteurs non habitués à une circulation sur deux voies et à grande vitesse ; possibilité d'animaux sur l'autoroute).

Lors des déplacements en voiture dans des régions isolées, il est vivement recommandé de voyager à deux véhicules, afin de pouvoir faire face à tout incident de parcours.

De manière générale et dans la mesure du possible, il vaut mieux éviter les transports collectifs, souvent en mauvais état. Il est formellement déconseillé d'emprunter les bus de nuit, qui sont fréquemment victimes d'accidents dus à la fatigue du chauffeur et au mauvais état de la route, non éclairée pendant la nuit.

Location de véhicules

Le permis de conduire international en cours de validité est exigé.

L'attention des voyageurs qui envisagent de louer une moto est attirée sur plusieurs points :

- de nombreux accidents impliquant des motos se produisent quotidiennement sur les routes, en particulier à Vientiane et dans les autres villes ;
- il n'existe pas de structures médicales ou d'urgence adaptées (évacuation nécessaire vers la Thaïlande) ;
- l'assurance et le port du casque sont obligatoires, et leur absence passible d'une amende ;
- une vérification minutieuse de l'état de la moto est conseillée avant son utilisation.

Devant la recrudescence des vols de motos louées, il est recommandé :

- de vérifier les termes du contrat de location et de ne laisser en aucun cas son passeport en dépôt auprès du loueur, l'ambassade de France ne pouvant délivrer un laissez-passer pour un retour en France qu'en cas de vol ou de perte déclarés de ce document auprès de la police (privilégier la caution par carte bleue, avec couverture par une assurance internationale) ;
- d'utiliser un antivol personnel (cadenas, chaînes, bloque-disque) ;
- en cas de différend avec le loueur, de privilégier un compromis aussi satisfaisant que possible, négocié avec calme et courtoisie, afin d'éviter que l'affaire soit portée devant la police.

Utilisation du vélo

Si l'utilisation du vélo dans les campagnes et dans les faubourgs des villes reste courante, il convient de garder à l'esprit que la circulation ne cesse de se densifier dans les villes, et que les cyclistes sont particulièrement exposés aux absences de respect du code de la route ou aux erreurs de conducteurs novices. La plus grande prudence et le respect du sens de la circulation sont recommandés, ainsi que le port du casque

et la pose d'un antivol. De nuit, le port d'habit réfléchissant et de lumières avant et arrières est vivement recommandé, y-compris dans les villes dans la mesure où l'éclairage public est parfois très faible et où beaucoup de véhicules roulent sans phare.

Transports fluviaux

Selon la saison et le niveau du fleuve, des bateaux lents proposent des croisières pour découvrir la vie au bord du Mékong.

Les voyageurs doivent être très prudents s'ils se déplacent sur des pirogues à moteur, notamment pendant la saison des pluies, et doivent s'assurer que l'embarcation dispose de gilets de sauvetage en nombre suffisant.

D'autres bateaux rapides (speed boats) effectuent également des navettes. Les risques encourus par les passagers peuvent être très graves. Petits et légers, les speed boats sont des embarcations très dangereuses et irrespectueuses de l'environnement et des populations. Chaque année, plusieurs accidents, parfois mortels, ont lieu sur le Mékong. Leur utilisation est donc fortement déconseillée.

Transports aériens

Il n'existe pas de vol direct entre l'Europe et le Laos. Les compagnies Lao Airlines et Lao Skyway desservent la plupart des villes de province. Les grandes villes des pays voisins (Chine, Thaïlande, Vietnam, Cambodge, Corée du Sud et Singapour) sont desservies par Lao Airlines et les compagnies aériennes des pays concernés.

- Lao Airlines : +856 21 21 20 51 / +856 21 21 20 52 / +856 21 21 20 53 / +856 21 21 20 54
- Vietnam Airlines : +856 21 217 562 / +856 21 252 618
- Thai Airways : +856 21 512 024 / +856 21 222 527

Il est rappelé aux personnes souhaitant utiliser des montgolfières qu'elles doivent impérativement s'assurer que les entreprises qui les exploitent répondent aux normes de sécurité internationales (en disposant notamment d'une immatriculation, d'un certificat de transport aérien délivré par l'autorité de l'aviation civile laotienne) et qu'elles possèdent les assurances nécessaires au transport public de passagers. En l'absence de ces éléments, le recours à des montgolfières est très fortement déconseillé.

Législation locale

Le Code pénal prévoit des sanctions pour les délits d'abus ou d'exploitation sexuels commis sur des mineurs. La prostitution et la pornographie sont sévèrement réprimées.

La loi française réprime de manière spécifique le tourisme sexuel. L'auteur, Français ou résidant habituellement en France, d'un crime de nature sexuelle pourra être poursuivi, jugé et condamné en France pour ces faits commis à l'étranger. Ces poursuites peuvent être engagées quelle que soit la législation du pays dans lequel les faits se sont produits et même sans plainte de la victime.

Il en est de même pour les faits d'agression sexuelle et de proxénétisme sur mineurs commis par un Français ou par une personne résidant habituellement sur le territoire français.

Les relations hors mariage avec un(e) Laotien(ne) ne sont pas admises sous peine de confiscation du passeport, d'une amende (minimum 1 000 \$) et d'une peine de prison.

Drogues

Toute personne qui consomme, produit, trafique, achète, revend, se trouve en possession, importe, exporte ou transporte de la drogue sur le territoire laotien s'expose à des poursuites systématiques.

D'importantes amendes, une peine de prison, voire une condamnation à mort dans les cas les plus graves, peuvent être prononcées par les juridictions laotiennes.

Une grande prudence est recommandée aux voyageurs séjournant dans la ville de Vang Vieng. Des substances illicites y sont proposées, notamment dans les plats et les boissons servis dans de nombreux établissements, et leurs effets secondaires peuvent être d'autant plus graves pour la santé que leur composition n'est pas contrôlée.

Alcool/Tabac

La législation laotienne est restrictive en ce qui concerne l'alcool et la conduite en état d'ébriété est sévèrement réprimée. Il convient d'être prudent sur la route notamment le soir dans les grandes villes où des conducteurs peuvent circuler en état d'ébriété. Par ailleurs plusieurs décès ont été déplorés notamment dans la ville touristique de Vang Vieng suite à la consommation d'alcool frelaté. Il est fortement déconseillé de consommer tout alcool dont l'origine ne serait pas contrôlée et plus particulièrement ne jamais accepter les « shots » gratuits offerts dans certains bars confectionnant parfois leur alcool de façon artisanale pour en réduire le coût. Plusieurs personnes sont décédées en novembre 2024 suite à un empoisonnement au méthanol (utilisé comme substitut à moindre coût dans la confection d'alcool bon marché malgré sa dangerosité pour la santé). La cigarette électronique est par ailleurs interdite au Laos. En transporter dans ses bagages ou en faire usage, notamment aux abords des gares et aéroports, expose au risque d'une forte amende ou d'emprisonnement.

Jeux d'argent

Les jeux d'argent sont strictement interdits par la législation laotienne, à l'exception de ceux pratiqués dans des casinos situés dans les zones économiques spéciales (Vientiane, Savannakhet et Bokeo). Les escroqueries au jeu d'argent étant en augmentation à Vientiane, il est vivement recommandé de faire preuve de vigilance à l'égard des sollicitations émanant de personnes inconnues. Attention notamment à ce que tout jeu de cartes peut être considéré comme un jeu d'argent. Il est fortement déconseillé de jouer aux cartes de quelque type que ce soit aux abords des gares et aéroports ou dans tout espace public.

Avertissement sur la prise de photographies et de films

Il est formellement déconseillé de photographier ou de filmer des installations militaires ou pouvant relever de la sécurité nationale (aéroports, ponts, bâtiments officiels du ministère de la Sécurité publique ou du ministère de la Défense), ainsi que tout événement pouvant être considéré comme étant de nature à troubler l'ordre public, en raison du risque d'interrogatoire, d'amende et de confiscation de l'appareil photo ou de la caméra vidéo, voire d'arrestation.

Une grande prudence est conseillée dans l'usage de matériel photo ou vidéo sophistiqué, car il est susceptible d'attirer l'attention et d'entraîner un interrogatoire, voire une arrestation, destinées à vérifier les motifs de la présence de leur détenteur et le contenu des appareils.

Us et coutumes

La liberté de religion et celle de croire ou de ne pas croire sont inscrites dans la loi laotienne. La majorité des habitants du Laos est de confession bouddhiste et cette religion imprègne largement la vie quotidienne de la plupart des Laotiens, à l'exception des minorités ethniques dans l'extrême nord et sud du pays, qui restent animistes.

Il est donc recommandé d'adopter une attitude respectueuse des usages locaux et de garder à l'esprit que les différences culturelles peuvent susciter une interprétation erronée de certains comportements.

Une tenue vestimentaire décente est de rigueur, en particulier lors des visites des pagodes ou des cérémonies traditionnelles (Baci). Les objets religieux exposés dans les pagodes ne doivent pas être touchés.

Il est indispensable de faire preuve de déférence à l'égard des bonzes.

Réseaux de communication

Le taux de couverture des réseaux de téléphonie mobile est satisfaisant au Laos. Pour une couverture au niveau national toutefois, mieux vaut privilégier la compagnie Lao Telecom.

Certains opérateurs comme Beeline fonctionnent bien à Vientiane, mais moins bien, voire pas du tout, dans les provinces plus éloignées du pays. Le taux de réussite des appels (entrants ou sortants) au Laos s'est considérablement réduit depuis la mise en place, début 2014, d'une passerelle unique « Lao Gateway ». En effet, cette nouvelle directive du gouvernement a ordonné à tous les opérateurs de télécommunications au Laos d'acheminer tout le trafic vocal entrant vers une passerelle unique – Lao Gateway – gérée et organisée par le Centre national lao Internet (LANIC).

De même, si Internet est bien implanté au Laos, les débits souffrent également d'un ralentissement notable, même sur les offres 3G ou 4G des opérateurs.

À signaler, le gouvernement a récemment multiplié les messages auprès de la population sur les risques liés à l'utilisation d'Internet et la nécessité de contrôler les abus, les fausses déclarations ou informations véhiculées sur les réseaux sociaux et réprime effectivement les contrevenants.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 10 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Covid-19 – Nouvelles règles

Les mesures indiquées ci-dessous font l'objet de mesures de suspension ou de dérogations qui sont évolutives du fait de la crise sanitaire. Pour plus de précisions sur les conditions actuelles d'entrée et de sortie du Laos, consulter la rubrique entrée / séjour.

Visa d'affaires

La plupart des voyageurs d'affaires se rendant au Laos entrent sur le territoire laotien avec un **visa de tourisme** d'une durée de 30 jours, qu'il est possible d'obtenir dans la plupart des postes frontières et notamment dans tous les aéroports internationaux. Il est possible de prolonger ce visa auprès des services de l'immigration (cf rubrique Entrée/Séjour de cette fiche).

Il existe un visa d'affaires destiné aux résidents investissant dans une entreprise au Laos, et dont la procédure d'obtention décrite ci-dessous est complexe. Il nécessite notamment l'obtention d'autorisations préalables du ministère du Travail et du ministère des Affaires étrangères.

L'obtention de ce visa est limitée par la règle des quotas, appliquée par les autorités afin de favoriser la main-d'œuvre laotienne. Une entreprise étrangère ne peut compter plus d'un certain nombre d'expatriés ou de travailleurs étrangers et doit recourir, s'agissant de métiers techniques, à la main-d'œuvre locale.

Procédure d'obtention du visa d'affaires :

La procédure ci-dessous peut ne pas être exhaustive et doit être vérifiée auprès de chaque ministère, considérant qu'il n'existe aucun document officiel à ce sujet.

L'obtention d'un visa business se déroule en deux phases auprès de quatre ministères.

Phase 1 : Demande de visa business « Type B2 - une seule entrée » pour une personne travaillant ou investissant au Laos

Documents nécessaires :

Lettre rédigée par l'entreprise demandant un quota d'employés étrangers et présentant les raisons d'importation, ainsi que les informations suivantes :

- Nom de l'entreprise
- Noms des personnes concernées par la demande de visa ainsi que toutes les informations apparaissant sur le passeport (joindre la photocopie du passeport)
- Indiquer la durée et les dates du séjour
- Indiquer les raisons pour lesquelles l'entreprise importe de la main d'œuvre étrangère
- Indiquer par quel lieu les personnes concernées entreront sur le territoire laotien
- Signature et tampon de l'entreprise
- Contrat de travail ou le certificat d'investissement au Laos

1. Ministère du Travail et des Affaires sociales :

Objectif : Obtenir la validation des formulaires « Quota » et demande d'importation de main d'œuvre.

Se présenter devant le ministère du Travail et des Affaires sociales avec une lettre rédigée par l'entreprise. L'objectif de cette lettre est de demander un quota d'employés étrangers, ainsi que de présenter les raisons de cette demande.

Il vous faudra ensuite remplir le formulaire « Quota ». Le coût est de 10 000 Kip par demande. La signature de ce formulaire sera obtenue sous un délai de trois à cinq jours environ.

Il vous faudra également remplir le formulaire de demande d'importation de main d'œuvre et fournir une photocopie du contrat de travail. Le coût est de 10 000 Kip par demande. Ce formulaire non signé sera à présenter au ministère de l'Immigration.

2. Ministère de la Sécurité publique (département de l'Immigration) :

Objectif : Obtenir la signature du formulaire d'importation de main d'œuvre.

Se présenter au ministère de la Sécurité publique, au département de l'Immigration avec les deux documents précédents (photocopie du

formulaire « Quota » signé par le ministère du Travail et des Affaires sociales et de la version originale non signée du formulaire d'importation).
La signature du formulaire d'importation de main d'œuvre sera obtenue après une semaine.

3. Ministère du Travail et des Affaires sociales :

Déposer pour signature le formulaire d'importation auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales. Il sera signé sous trois à cinq jours.

4. Ministère des Affaires étrangères :

Objectif : effectuer la demande de visa business.

Se munir d'une photocopie des formulaires « Quota » et « Importation » et de la lettre rédigée par l'entreprise.

Remplir le formulaire de demande de visa. Le coût est de 5 000 Kip par demande.

Sous trois à cinq jours, il est possible de retourner chercher le formulaire signé. Une liste recensant les personnes ayant obtenu le visa vous sera donnée pour présentation au point d'entrée sur le territoire laotien.

Cette liste devra être envoyée aux personnes concernées.

Le jour de l'entrée sur le territoire, l'entreprise devra déposer la lettre d'origine au point d'entrée.

Les employés devront se munir de deux photos d'identité afin que les autorités puissent leur délivrer un visa d'une durée de validité de 30 jours.

Ce visa est délivré au point d'entrée ; le prix dépend de la nationalité.

Phase 2 : Demande de visa business multi-entrées

Cette procédure devra être débutée le jour de l'entrée des employés étrangers sur le territoire laotien, ou le jour suivant cette entrée.

Documents nécessaires :

Lettre rédigée par l'entreprise demandant un quota d'employés étrangers et présentant les raisons d'importation ainsi que les informations suivantes :

- Nom de l'entreprise
- Nom des personnes concernées par la demande de visa ainsi que toutes les informations apparaissant sur le passeport (joindre la photocopie du passeport)
- Indiquer la durée et les dates du séjour
- Indiquer les raisons pour lesquelles l'entreprise importe de la main d'œuvre étrangère
- Indiquer le type de visa obtenu lors de l'entrée sur le territoire laotien et sa durée de validité
- Signature et tampon de l'entreprise
- Contrat de travail

1. Ministère du Travail et des Affaires sociales :

Objectif : Demande du permis de travail.

Se munir de la lettre de l'entreprise afin de demander le permis de travail, d'une photocopie du contrat de travail et de deux photos par personne (taille 3x4).

Remplir les formulaires relatifs à la demande de permis de travail. Le coût est de 120 USD/ an/ permis.

Les formulaires seront signés sous un délai de une à deux semaines.

2. Ministère de la Sécurité publique (département de l'Immigration) :

Objectif : Demande du permis de séjour.

Se munir de la photocopie du permis de travail ainsi que de deux photos d'identité par demande.

Remplir les formulaires relatifs à la demande de permis de séjour. Les frais sont les suivants :

- **3 mois :** 25 USD pour les frais d'enregistrement du séjour + 3 à 5 USD pour les autres frais de procédure et formulaires
- **Permis de séjour pour 6 mois :** 33 USD + 3 à 5 USD pour les autres frais de procédure et formulaires
- **Permis de séjour 12 mois :** 63 USD + 3 à 5 USD pour les autres frais de procédure et formulaires
- 2 USD / jour pour l'extension de séjour
- 30 USD pour le visa d'entrée tourisme pour un mois pour les Français

Délai d'obtention du permis de séjour : une à deux semaines.

3. Ministère des Affaires étrangères :

Objectif : Demande du visa business multi-entrées.

Se munir de la lettre de l'entreprise, du permis de travail et du permis de séjour ainsi que de deux photos d'identité par demande.

Remplir les formulaires. Le coût est de 5 000 Kip par demande, ainsi que, pour :

- **3 mois :** 30 USD
- **6 mois :** 60 USD
- **12 mois :** 120 USD

Délai d'obtention du visa business multi-entrées : trois à cinq jours.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Laos.

Contacts utiles

Ministère des Affaires étrangères au Laos - Département consulaire

Tél. : +856 21 243521 / +856 21 2435 22 / +856 21 2435 23 / +856 21 2435 24 /

+856 21 254175 / +856 21 2541 76

Les démarches doivent être effectuées à Vientiane, même si l'entreprise est enregistrée dans une autre province.

Ministère de la Sécurité publique - Département de l'Immigration

Tél. : +856 21 219607 / +856 21 251287

* **Département de la Gestion des étrangers**

Tél. : +856 21 212520 / +856 21 251096

Les démarches doivent être effectuées à Vientiane, même si l'entreprise est enregistrée dans une autre province.

Ministère du Travail et des Affaires sociales - Département du Management de la main-d'œuvre

Tél. : +856 21 22782 / +856 21 213247 / +856 21 213007

Département du Développement des compétences

Tél. : +856 21 217738 / +856 21 213011

Les démarches doivent être effectuées dans la province dans laquelle l'entreprise est installée.

Ministère du Plan et de l'investissement - Département de la Promotion des investissements

Tél. : +856 21 218377 / +856 21 222690

Les démarches doivent être effectuées dans la province dans laquelle l'entreprise est installée, ou à Vientiane selon le projet.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Bureau de Phnom Penh compétent pour le Laos

Adresse : Ambassade de France

1 boulevard Monivong

Tél. : +855 23 260 046

Courriel : vientiane@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Bureau Business France Vietnam

Ambassade de France au Vietnam

57 Tran Hung Dao

Hanoi, Vietnam

Tél. : +84 (0)24 39 44 58 57

Courriel : hanoi@businessfrance.fr

CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

Bureau de Vientiane

Unité 03, bâtiment n°052

Rue Dongpalane, district de Sisattanak

BP 5923 - Vientiane – RDP LAO

Tél. : +856 21 24 32 95

Télécopie : +856 21 227 004

Courriel : afdvientiane@afd.fr

Site Internet

BAD

Le Laos est membre de la **Banque asiatique de développement (BAD)**, dont le site Internet est consultable à l'adresse : <https://www.adb.org/>.

La page du **Laos** est consultable à l'adresse : <https://www.adb.org/countries/lao-pdr/main>.

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI au Laos
- Le Laos et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 10 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Services de police

- **Police secours** : 191
- **Police de Vientiane** : +856 21 21 27 06
- **Police touristique** : +856 21 24 36 47

Secours

- **Pompiers** : 190
- **Centre médical français** : +856 21 21 41 50
- **Alliance International Medical Centre à Vientiane** : +856 21 513095 (pour les soins courants)
- **Antenne du Bangkok Hospital à Luang Prabang** : +856 20 2864 1240, +856 20 2864 1248 ou +856 30 200 9379
- **Hôpital Aek à Udon Thani (Thaïlande) pour les urgences** : +66 42 34 25 55 ou +66 42 34 10 33

Annuaire des représentations laotiennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France au Laos

Publié le : 12 juin 2025 Mis à jour le : 07 janvier 2026

Coordonnées

Rue Setthathirath

BP 06

Vientiane

Laos

17.961795637612, 102.61290105222

+856 21 26 74 00

+856 20 55 51 47 51

Permanence consulaire

Liens utiles

[Ambassade de France au Laos](#)

Facebook



Instagram

Courriel : consulat.vientiane-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.